



PROJET INSTITUTIONNEL

—
2025-2030



Sommaire



1

UN CADRE ASSOCIATIF...p.4

Quelques repères historiques

Les missions

La gouvernance

Les valeurs



2

UN CONTEXTE...p.13

Le réseau

L'environnement



3

DES OBJECTIFS OPERATIONNELS...p.18

Renforcer le lien entre l'Udaf et le réseau associatif familial

Faire valoir publiquement les rôles de l'Udaf

Animer et conforter la gouvernance



UN CADRE ASSOCIATIF

Quelques repères historiques

C'est une ordonnance du 3 mars 1945 qui signe l'acte de naissance des Unions d'associations familiales. Dans la Drôme, l'Udaf est ainsi créée le 30 juin 1945.

Dans un contexte d'après-guerre critique pour les familles, cette ordonnance institue un corps familial unique et un monopole de la représentation publique de toutes les familles en France au bénéfice de l'Union Nationale des Associations Familiales (Unaf) et des Unions Départementales d'Associations Familiales (Udaf). L'Unaf et les Udaf constituent l'Institution Familiale.

Un décret du 24 janvier 1956 codifie ces textes dans le Code de la famille et de l'aide sociale dans les articles 1 à 16.

A la demande de l'Unaf, la loi du 11 juillet 1975 réforme l'ordonnance du 3 mars 1945 permettant d'ouvrir l'accès aux familles monoparentales, aux familles étrangères et à certaines associations défendant des intérêts spécifiques. Elle reconnaît également la famille hors mariage et la filiation naturelle.

En perpétuelle évolution depuis leur création, l'Unaf et les Udaf voient leur rôle renforcé le 28 mai 2010 par le Conseil Constitutionnel qui les conforte dans leur mission de représentation, reconnue conforme à la constitution.

La structure du mouvement familial d'aujourd'hui est le fruit de l'action et de la volonté des familles depuis plus de 150 ans.

Les missions

L'article L 211-3 du Code de l'action sociale et des familles dispose que l'Union Nationale et les Unions Départementales des Associations Familiales sont habilitées, sans préjudice de tous les droits et prérogatives pouvant résulter de leurs statuts, à :

1 Donner avis

Donner leur avis aux pouvoirs publics sur les questions d'ordre familial et leur proposer les mesures qui paraissent conformes aux intérêts matériels et moraux des familles.

2 Défendre les familles

Représenter officiellement auprès des pouvoirs publics l'ensemble des familles et notamment désigner ou proposer les délégués des familles aux divers conseils, assemblées ou autres organismes institués par l'Etat, la région, le département, la commune.

3 Gérer les services

Gérer tout service d'intérêt familial dont les pouvoirs publics estimeront devoir leur confier la charge.

4 Ester en justice

Exercer devant toutes les juridictions, l'action civile relativement aux faits de nature à nuire aux intérêts moraux et matériels des familles.

La gouvernance

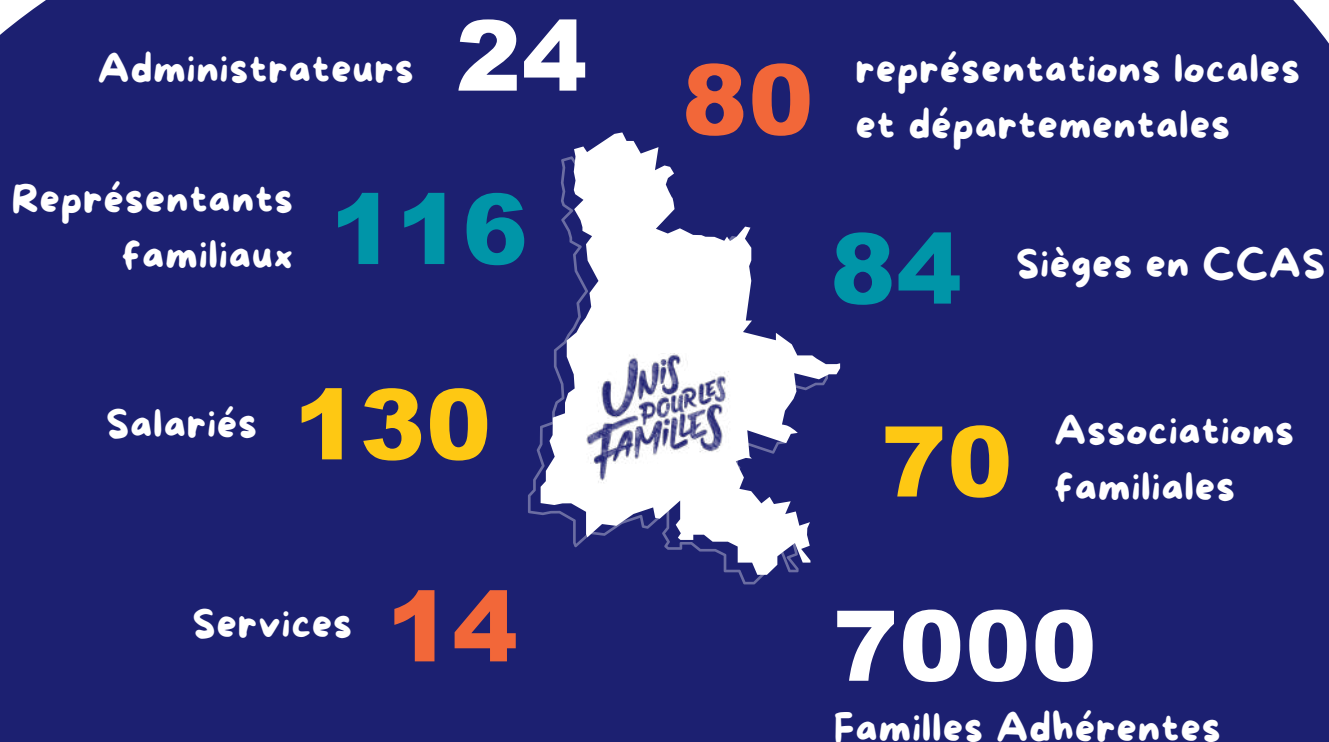
Les Udaf partagent toutes les mêmes missions, et la même base statutaire, celle d'une association loi 1901 répondant aux dispositions du **Code de l'action sociale et des familles**.

Le fonctionnement d'une Udaf et de sa gouvernance s'inscrivent dans un cadre strict et légal.

C'est ainsi que **80 ans après sa création**, l'Udaf s'acquitte de sa mission de représentation des familles et de veille en matière de politique familiale, matérialisées par son service de l'Action Familiale .

L'évolution de l'Udaf est le fruit de ce que les associations familiales du département en font depuis 1945 et continueront d'en faire à l'avenir.

En Drôme



Des services

L'Udaf gère également de nombreux services, du fait de la volonté de ses membres et dans le cadre de ses missions légales :

- la **Protection Juridique des Majeurs (PJM)** pouvant suivre jusqu'à 1900 mesures,
- Les mesures juridiques d'**Aide à la Gestion du Budget Familial (AGBF)** pouvant suivre jusqu'à 170 situations,
- un **établissement médico-social (EHPAD Blanchelaine)** accueillant 36 résidents,
- des **Mesures administratives d'Accompagnement Social Personnalisée (MASP)**,
- des **Mesures d'Accompagnement en Economie Sociale et Familiale (MAESF)** et des mesures d'**Action Educative et Budgétaire Jeune Majeur (AEBJM)**,
- l'**Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL)**,

- la **gestion des fonds sociaux**,
- un **Point Conseil Budget (PCB)**, de l'accompagnement éducatif et budgétaire,
- **Familles Gouvernantes.**

L'histoire de l'Udaf est intimement liée à ces services. Depuis 1951 et les premières mesures assurées par des militants familiaux bénévoles, elle a su développer une culture et une identité d'organisme gestionnaire de services sociaux et médicosociaux. **Aujourd'hui, ces services sont assurés par près de 130 salariés.**



Des associations familiales

La diversité des associations familiales et la variété des points de vue qu'elles défendent ou des territoires où elles interviennent, assurent à l'Udaf sa représentativité. Dans ses relations avec son réseau, l'Institution doit préserver cette spécificité.

Ces associations et les réseaux ou fédérations auxquels elles sont parfois rattachées alimentent, par leurs observations de terrain et par l'expertise qu'elles ont pu développer, les réflexions institutionnelles et nos représentants familiaux.

Elles désignent et élisent les administrateurs de l'Udaf contribuant ainsi à porter les intérêts de leurs familles adhérentes dans un cadre de débat commun et constructif.

Le réseau familial de l'Udaf :

les associations familiales représentent la base adhérente.

Dans la Drôme 70 associations familiales, regroupant 7 000 familles, constituent le réseau adhérent à l'Udaf.

Des administrateurs

Les administrateurs sont impliqués à tous les niveaux :

Un Conseil d'Administration de 24 à 36 membres bénévoles, toutes et tous issus des associations familiales du département. Leurs parcours et leurs profils différents sont représentatifs de la société française.

Ils se retrouvent en conseil, bureau ou commissions pour :

- **définir la politique de l'institution** et la défendre auprès des élus,
- **fixer la ligne éditoriale** de sa communication,
- **arrêter les sujets qu'ils souhaitent étudier** en profondeur,

- **décider des actions conventionnelles** portées par le service de l'action familiale tout en suivant activement leur mise en œuvre, et de toutes autres actions engageant l'association,
- **désigner les représentants familiaux,**
- **se prononcer sur la gestion générale de l'Union et plus particulièrement ses aspects financiers et sociaux.** L'Udaf compte en effet 130 salariés dont les contrats de travail sont signés par la présidence.

Fonctionnement des services sociaux et médico-sociaux

L'Udaf s'est dotée de commissions non statutaires spécifiques où les administrateurs veillent, aux côtés des salariés, au respect des valeurs de l'Institution dans l'exercice de leurs missions. Ces commissions traitent à la fois des dossiers suivis mais également du positionnement de l'Udaf personne morale sur des questions plus généralistes.

Les valeurs

L'Udaf de la Drôme s'affirme comme une institution non partisane dont l'action repose sur trois valeurs fortes :

La liberté

La liberté, et notamment celle pour chaque famille d'adopter le mode de vie qui lui convient.

La solidarité

La solidarité, celle qui peut exister entre les familles, et celle qui peut exister à l'intérieur de chaque famille par la promotion des liens intergénérationnels.

La responsabilité

La responsabilité, qui permet à chaque famille de faire valoir ses droits, sans aller vers un régime d'assistance, et qui doit se retrouver dans le fonctionnement démocratique de l'Institution elle-même.



Responsabilité

Solidarité

Liberté





UN CONTEXTE

Le réseau

Parce qu'elle doit défendre les intérêts matériels et moraux de toutes les familles du département, l'Udaf doit se donner les moyens d'assurer une veille permanente sur les réalités vécues par ces familles. Une bonne connaissance de leurs besoins permet de proposer des actions ciblées. Elle doit également sans cesse évoluer pour s'adapter à son environnement. Depuis 2000, le nombre d'associations familiales du département est relativement stable et oscille entre 66 et 72 selon les années.

L'essoufflement que peuvent connaître certains mouvements ou certaines associations relativement anciennes est compensé par une réelle dynamique associative sur le territoire qui ouvre des perspectives d'enrichissement du réseau intéressantes.

Le **plan de développement associatif** mis en œuvre par l'Institution s'appuie sur cette nécessité de soutenir l'existant tout en prospectant auprès de nouvelles associations familiales.



L'Udaf s'inscrit dans une démarche pro-active pour maintenir un réseau associatif représentatif de l'ensemble des familles drômoises.

Des partenariats

La volonté d'ouverture s'entend au-delà des associations membres et agréées. Par son engagement dans différentes actions auprès des familles, notamment sur la thématique de la parentalité ou par son implication dans la démarche Guid'Asso, l'Udaf est amenée à collaborer avec de nouveaux partenaires associatifs.

Ce positionnement permet de faire connaître plus largement l'action de l'institution voire dans certains cas d'élargir sa base adhérente ou d'organismes associés.

De par sa place particulière, entre les familles et les décideurs qui conçoivent et mettent en œuvre la politique familiale, l'Udaf développe des partenariats plus larges.

Au niveau institutionnel, elle collabore avec les institutions publiques et parapubliques dans lesquelles elle assure des représentations et participe à des groupes de travail ou à la mise en œuvre d'actions en direction des familles :

- Caisse d'Allocations Familiales,
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie,
- Bailleurs,
- Département,
- Education Nationale,
- Mutualité Sociale Agricole, hôpitaux,
- Services de l'Etat, ...

A ce titre, l'Udaf de la Drôme coanime avec la CAF le réseau Parentalité REAAP.

Ces coopérations concernent l'action familiale et également la vie des services sociaux et médico-sociaux gérés par l'Udaf.

L'environnement

Des réalités départementales à intégrer pour un ancrage territorial de l'Institution.

La population drômoise augmente sensiblement d'années en années mais se concentre essentiellement autour des pôles urbains et sur l'axe du Rhône.

Le réseau associatif familial suit naturellement cette tendance et les implantations associatives sont logiquement plus importantes sur des zones à forte densité de population.

Il est toutefois à noter que certains territoires isolés demeurent très dynamiques et porteurs d'une vie associative riche, avec notamment la présence d'associations familiales fortement impliquées dans la vie locale.



La combinaison d'un taux de chômage important, d'une précarité certaine et de la baisse des moyens publics qui impactera à court terme le budget des associations, peut être le catalyseur d'initiatives associatives qu'il conviendra de surveiller, analyser, soutenir et intégrer au réseau.

Le service de l'action familiale

Une action familiale de plus en plus technique nécessitant une implication forte des administrateurs.

La raison d'être de l'action familiale est la mise en œuvre des deux premières missions de l'Udaf : donner avis aux pouvoirs publics et représenter l'ensemble des familles.

Le service de l'action familiale coordonne le réseau des associations familiales et celui des représentants familiaux.

Il gère les actions que le conseil d'administration souhaite développer et en ce sens, reflète très concrètement en interne, et vis-à-vis de l'ensemble des partenaires, l'investissement politique des bénévoles.

Par ailleurs, l'Udaf se doit d'intervenir sur des problématiques définies par l'Unaf et les services de l'Etat, dans le cadre d'actions pluriannuelles conventionnées.

Les actions sont cadrées et font l'objet d'une évaluation annuelle justifiée par la mobilisation d'argent public.

Cette rigueur nécessaire ainsi que la variété des sujets concernant les familles susceptibles d'être abordés, obligent les administrateurs et l'ensemble des bénévoles de l'Udaf à relever un défi permanent : se former et gagner en compétences pour répondre aux impératifs régissant le fonctionnement de l'Union tout en continuant à trouver du sens dans leur militantisme au sein de cette même Union.

L'engagement est à la hauteur de l'enjeu : défendre les intérêts de l'ensemble des familles drômoises.



DES OBJECTIFS OPERATIONNELS

Objectifs opérationnels

Ces objectifs sont fixés pour toute la durée du projet institutionnel. Ils se déclinent en actions concrètes.

Certains de ces objectifs et plus particulièrement ceux liés à la communication et à la gestion des services se retrouveront dans les différents projets des services de

Protection Juridique des Majeurs, d'Aide à la Gestion du Budget Familial et de l'EHPAD. Leur mise en œuvre fera l'objet d'une évaluation annuelle en conseil d'administration.

Renforcer le lien entre l'Udaf et le réseau associatif familial

Les associations familiales constituent la base adhérente d'une Udaf. Cette dernière ne peut répondre à l'ensemble de ses missions et n'est légitime à le faire qu'en s'appuyant sur un réseau adhérent fort. Ces associations sont les membres actifs de ce réseau familial au plus proche des familles et des réalités de terrain.



Objectifs opérationnels

2 Animer et conforter la gouvernance

Le modèle de gouvernance de l'Udaf repose sur la diversité et la représentativité de ses membres qui doivent échanger, dialoguer et faire avancer ensemble le point de vue de toutes les familles du département. La représentativité de l'Udaf vient de la richesse des débats qui y sont conduits et il convient d'y intégrer toutes les composantes de la vie associative familiale drômoise.

3 Faire valoir publiquement le rôle des Udaf

L'Udaf manque de reconnaissance dans son rôle au sein de la société civile. Il est nécessaire de la valoriser et de rendre visible auprès du grand public le bien fondé et la pertinence de ses actions. Il est nécessaire de renforcer sa place aux côtés des décideurs politiques et des institutions publiques et parapubliques, de ses différents partenaires. Il est nécessaire d'identifier davantage sa mission de représentation et son rôle d'interlocuteur privilégié concernant les politiques familiales.



Liberté · Solidarité · Responsabilité

**Union Départementale
des Associations Familiales de la Drôme**

2 rue La Pérouse, CS 40144

26905 Valence Cedex 9

04 75 78 20 00

www.udaf26.fr

